



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 16 décembre 2016

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, LEVY, MM. BRUNEAU, FEVRIER, GUERINET, MALET, MAMEAUX, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers et M. GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : MM. BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, MMES DAUVILLIERS, FAUTRAT et PASQUET, Commune nouvelle Le Malesherbois, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Mme NOURY, Conseil régional, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 novembre 2016
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . examen des dossiers de demande de subvention
 - . point sur la réunion technique avec la Direction Aménagement du Territoire sur l'impact du départ de la CC du Bellegardois
- « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » : point sur les projets et autorisation à signer un avenant à la convention particulière d'appui financier
- Point sur l'accord cadre du « Contrat de ruralité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais »
- Point sur le conventionnement LEADER
- Avis sur le PLU de Yèvre-la-Ville
- Modification du tableau des effectifs
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et les remercie de leur présence, salue Mme la Sous-préfète. Elle fait part des personnes ayant demandé à être excusées, notamment Mme DUBOIS, Député du Loiret.

Elle remercie tout particulièrement M. MALET, Maire de Bellegarde, pour nous accueillir dans sa commune.

Mme BEVIERE, indique que M. BRUNEAU lui a donné pouvoir. Constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 novembre 2016

Mme BEVIERE revient sur les principaux points à l'ordre du jour : point d'avancement sur le Contrat de ruralité et la Convention particulière d'appui financier « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », état d'avancement de la démarche de groupement des Offices de tourisme en EPIC.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau.

La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Examen des dossiers de demande de subvention.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET pour présenter les deux dossiers portés par la CUMA de l'Auvilloise.

Ce dernier précise avant de commencer que la CUMA en question est domiciliée sur le Bellegardois.

- « Acquisition d'une presse enrubanneuse ».

La CUMA de l'Auvilloise envisage l'acquisition d'une presse enrubanneuse à chambre variable. 18 adhérents s'engagent dans ce projet, répondant ainsi à une grosse problématique de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de pressage, de conservation des fourrages et une qualité de travail accrue. Avec une largeur de 2,1 mètres permettant de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des andains plus ou moins larges, elle permet également de réaliser des balles de toutes dimensions grâce à sa chambre qui lui confère un large éventail de création de balles. Ce choix d'investir dans un matériel de plus grande envergure combinant deux matériels en un (presse + enrubanneuse) est justifié par une augmentation du nombre de balles à presser car le nombre d'utilisateurs est passé de 8 à 18.

La combinaison presse et enrubanneuse permet d'augmenter le débit de chantier et d'obtenir une qualité de produit accrue. En effet, pour réaliser un ensilage de qualité, il est important que le fourrage soit frais et contienne suffisamment d'eau. Il est ensuite enrubanné (principe de le stocker sous bâche) de manière totalement hermétique afin qu'il puisse fermenter et être plus digeste pour les animaux. Par conséquent, il ne doit pas sécher et se déshydrater au soleil après la fauche. Ainsi, en couplant les deux matériels, on limite les manipulations, le nombre de passages et l'intervalle entre chaque opération de fenaison.

A noter que ce matériel reste totalement polyvalent car il est capable de créer des bottes de pailles dites « classiques », c'est-à-dire sans le système d'enrubannage de la balle.

De plus, cet outil permet aux agriculteurs de réduire la main d'œuvre qui est parfois lourde lors des opérations de fenaison, en supprimant une opération et de faire des économies de carburant.

Cette presse enrubanneuse permet donc :

- d'avoir une qualité de travail accrue avec une rapidité du fait de la combinaison de deux machines.

- de créer un ensilage de qualité du fait de son enrubannage très proche de la date de coupe, ce qui en fait un produit haut de gamme à destination des élevages laitiers notamment.

- de réduire le nombre d'opérations dans la parcelle ce qui protège le sol des phénomènes de compactations et protège également la culture en place, c'est-à-dire les plantes fourragères qui sont très sensibles à ces phénomènes d'écrasement et d'asphyxie du sol.

- de réduire le nombre de passages, ce qui veut aussi dire moins d'opérations, donc moins de consommation de carburants et moins de pollution.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 77 500 € HT, reprise de 9 000 € déduite.

La subvention régionale demandée est de 27 100 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le nouveau solde de la mesure 7, après acceptation de ce dossier, est de 64 800 €.

- « Acquisition d'un broyeur grande largeur ».

M. GUERINET rappelle qu'il s'agit du même type de matériel que ceux vus au Bureau précédent.

La CUMA de l'Auvilloise envisage l'acquisition d'un broyeur de grande largeur. 23 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 4,50 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles.

La largeur importante permet des débits de chantier importants, donc de faire face à l'importante surface à broyer.

L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- d'éviter une destruction chimique des couverts

Les dépenses éligibles s'élèvent à 15 000 € HT.

La subvention régionale demandée est de 5 200 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE précise que le nouveau solde de la mesure 34, après acceptation de ce dossier, est de 49 200 €.

Point sur la réunion technique avec la Direction Aménagement du Territoire sur l'impact du départ de la CC du Bellegardois.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, Agent de développement.

Il est rappelé le rendez-vous sollicité par les agents de développement du Pays Gâtinais et du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais avec leurs correspondants à la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), pour faire le point des conséquences dues au départ de la CC du Bellegardois vers le Pays du Gâtinais.

Pour les CRST, il est proposé que le départ soit effectif à compter du 1^{er} janvier afin de faciliter la compréhension et la communication sur les modalités induites.

Le Pays BGP a préparé un courrier à la co-signature des Présidents des Pays et de la CC du Bellegardois, demandant que le départ de la CC Bellegardois puisse se faire à compter du 1^{er} janvier 2017.

La DAT est favorable à ce principe. Il sera entériné par avenant n°2 aux CRST (les signataires seront identifiés au dernier moment, pour tenir compte des élections des EPCI).

Modification du montant du contrat : la modification de dotation se fera au prorata de la population concernée. La dotation supplémentaire sera intégrée à l'enveloppe fongible pour le Pays Gâtinais. Pour le THD, il n'y a pas d'incidence, car les montants respectifs sont déjà engagés.

Précision : finalement, le départ de la CC du Bellegardois du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais ne se fera qu'à partir du 1^{er} juillet 2017, ce qui correspond à la date de transfert entre les deux SCoT.

« Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Point sur les projets.

Mme BEVIERE rappelle l'historique de l'engagement du Pays dans cette démarche TEPCV. Le territoire est depuis le 19 mai 2016 retenu dans la catégorie « Territoire à énergie positive » ; il a pu bénéficier de 500 000 € de subventions issues du fonds de transition énergétique. Le Pays et les porteurs de projets conventionnent directement avec les services de l'Etat.

Entre juillet et décembre 2016, le Pays a mobilisé les acteurs de son territoire pour construire une nouvelle liste de 47 projets qui peuvent constituer l'avenant.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui commente le tableau synthèse distribué aux membres du Bureau.

Les actions recensées traitent de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics (10 projets), de la modernisation de l'éclairage public en remplaçant les anciens dispositifs lumineux par des Leds et en installant des horloges astronomiques (18 projets), de l'acquisition de véhicules fonctionnant à l'énergie électrique et l'installation de bornes de rechargement (13 projets), du développement de l'économie circulaire (3 projets), de la production d'énergie locale par éolienne ou par panneaux photovoltaïques (2 projets).

1 500 000 € de fonds TEPCV sont mobilisés, soit le solde disponible dans le cadre de cet avenant à la première convention TEPCV, pour 3 156 016 € d'investissement envisagés.

D'autres contreparties sont identifiées, comme le cofinancement du CRST pour le volet plan isolation régional (728 192 €) ou le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Pithiviers (243 107 €).

Mme BEVIERE rappelle la réunion organisée à l'initiative du SIERP dans les locaux du Pays, qui avait permis de trouver un compromis sur le financement entre le SIERP et le TEPCV.

M. BRUNEAU explique la crainte formulée au départ par le SIERP, car les modalités de financement des subventions que ce syndicat peut verser aux collectivités pour leurs investissements d'éclairage public sont précisément calculées sur les montants des projets soutenus. L'absence de financement SIERP en année 1 grèverait les capacités financières sur les années suivantes.

Autorisation à signer un avenant à la convention particulière d'appui financier.

Mme BEVIERE rappelle que le Pays doit, au titre de structure porteuse, comme les collectivités et associations maîtres d'ouvrage, valider le projet d'avenant et autoriser sa Présidente à le signer.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération correspondante.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération, est approuvée à l'unanimité.

Contrat de ruralité : signature de l'accord cadre

Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète, qui explique que la signature de l'accord cadre ne sera pas possible avant fin 2016 et que deux dates sont pressenties : le 25 janvier 2017 à 18h30 ou le 27 janvier 2017 à 19h30.

L'accord cadre du Pays Loire Beauce, autre territoire engagé dans la démarche sur le Loiret, sera signé en même temps. Cette cérémonie sera organisée dans le Pithiverais.

Mme la Sous-préfète rappelle les signataires des contrats de ruralité, à savoir la Préfecture de Région, la Région Centre-Val de Loire, la Caisse des Dépôts et Consignation, la CAF.

Le projet du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été envoyé. La Caisse des Dépôts souhaite y apporter quelques modifications, notamment pour préciser les modalités de son propre financement. Le projet de MSP de Pithiviers pourrait être cofinancé.

Cet organisme pourrait aussi financer à hauteur de 50% les dépenses de fonctionnement liées à l'ingénierie, dans la limite de 10 000 €. Le solde pourrait être financé par l'Etat.

Parallèlement, les services de l'Etat étudieront les projets envisagés sur l'année 2017 et verront quel financement (DETR/FSIL/Contrat de ruralité) est le plus opportun.

Un second Comité de pilotage sera probablement organisé en février 2017.

Les élus s'interrogent sur la date d'éligibilité des dépenses. Est-ce celle du dépôt de la demande, de la signature de l'accord cadre ou du contrat de ruralité lui-même ?

Point sur le conventionnement LEADER

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE.

Le principal travail mené au cours de l'année 2016 fut lié au conventionnement et à la réalisation ou la finalisation des annexes constituant la convention Leader.

Deux dates marquantes. 15 novembre 2016 : feu vert de la Région Centre-Val de Loire sur la convention et ses annexes. 24 novembre 2016 : feu vert de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) en région sur la convention et ses annexes.

Le 14 décembre, la grille de sélection et le processus de sélection des dossiers ont été validés par le comité de programmation du GAL « Pithiverais et Gâtinais ».

Afin d'illustrer cette procédure, un premier projet, le dossier Valmares, a été présenté à cette instance pour avis d'opportunité.

D'autres projets sont en émergence, comme un livre sur la forêt d'Orléans, l'animation Leader 2016, la démarche Pays à vélo du Pays Gâtinais, le regroupement des offices de tourisme du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, la démarche High Hospitality portée par la CCI, la Route européenne d'Artagnan, etc.

M. TARTINVILLE rappelle la demande formulée par l'association LEADER France à M. LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, pour résoudre le problème lié au logiciel de gestion OSIRIS. A ce jour, l'ensemble du déploiement est bloqué et aucune date de mise en œuvre n'est envisagée, en tout état de cause pas avant mi 2017.

Avis sur le PLU de Yèvre-la-Ville

Mme BEVIERE passe la parole à Olivier FLORINE, Chef de projets Développement Durable et SCoT, qui rappelle que le groupe de travail Aménagement durable s'est réuni le 12 décembre 2016 afin d'analyser ce projet de PLU, en vue d'émettre un projet d'avis à soumettre aux membres du Bureau.

Les idées-forces du projet communal

La commune de Yèvre-la-Ville a exprimé, dans son PADD, des choix d'aménagements qui préservent et valorisent les composantes qui font la renommée de ce village, à savoir :

- les milieux naturels (vallée de la Rimarde)
- le patrimoine bâti (qualité architecturale, monuments)
- les paysages, et notamment les nombreuses vues sur la forteresse.

Le projet de développement communal ainsi que l'estimation des besoins en logements sont compatibles avec les orientations du SCoT.

On remarquera que le stock de résidence secondaire est peu pris en compte dans l'estimation des besoins en logements, alors qu'il est relativement important.

Le zonage du projet de PLU

On remarque :

- une bonne prise en compte de la vallée de la Rimarde par un zonage en *N*. Une partie de la vallée n'est pas classée en *EBC* - conformément aux préconisations de l'étude Zones Humides - afin de faciliter toute intervention sur les milieux.
- l'absence de secteur *Uj* (jardin) classe les espaces de jardin directement en zone *U*, amenant ainsi à une transition « brute » avec la vallée.
- Aucune Zone *Au* n'est programmée, quel que soit le secteur de la commune.
- De nombreux emplacements réservés ont été mis en place pour permettre le développement touristique (création de sanitaires, de parking, sécurisation de sentier) et la valorisation du paysage (plantations, point noir paysager).

Remarques du SCoT : le zonage, tel que défini, répond aux orientations du SCoT.

Dents creuses et extensions

Le bureau d'études s'est appuyé sur la définition SCoT des dents creuses et extensions, en l'appliquant directement à la commune. Ainsi, un certain nombre de secteurs d'extension prévus par le POS ne sont plus urbanisables.

La consommation foncière prévue par le PLU et l'enveloppe foncière du SCoT

Les besoins en foncier concernent uniquement l'habitat, soit 2,1 hectares brut et 2,9 si l'on tient compte de la rétention foncière.

D'après les surfaces de consommation foncière pour l'habitat fixées dans le SCoT, la CC Beauce et Gâtinais dispose d'une enveloppe totale de 46,2 ha pour la période 2011-2020 et autant pour la période 2021-2030. Sur ce total, un peu plus de 6 ha ont été prélevés (PLU de Givraines et de Bondaroy). Etant donné que la commune de Yèvre-la-Ville ne prévoit aucune surface en extension, l'enveloppe n'évolue pas.

Remarques du SCoT : les prévisions de consommation foncière apparaissent particulièrement vertueuses au regard du SCoT. Le projet communal est donc tout à fait compatible avec le SCoT.

Trames Verte et Bleue

Un certain nombre d'outils ont été mis en place dans le PLU pour permettre la préservation de milieux écologiques du territoire. On retiendra notamment :

- une analyse environnementale et paysagère de qualité, reprenant les cartes TVB du Pays.
- la préservation de la vallée par un classement en zone N,
- le classement des zones boisées hors zones humides en EBC,
- la prise en compte et la préservation de la zone Natura 2000.

Zoom sur un point de sensibilité

Dans le secteur de Yèvre-le-Châtel, 2 parcelles classées en Ua présentent un certain nombre d'enjeux qu'il convient de bien prendre en compte ;

- la covisibilité marquée avec la forteresse
- la proximité directe avec la vallée de la Rimarde, qui nécessite des précautions pour préserver la biodiversité
- la sortie sur la route, qui pourrait s'avérer dangereuse.

Avis du groupe de travail Aménagement durable

Le Plan Local d'Urbanisme arrêté par la Commune de Yèvre-la-Ville prend en compte les objectifs généraux du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, et met en œuvre les orientations le concernant. Il permet ici de conforter le développement touristique de la commune à travers un panel d'outils dédiés (zonages, OAP, règlement, emplacements réservés...).

Le projet prévoit un développement urbain modéré et maîtrisé.

Le volet environnemental est également tout à fait compatible avec le SCoT et les éléments de Trames Verte et Bleue identifiés sont préservés.

Le groupe de travail Aménagement durable a donné un avis favorable sous réserve de prendre en compte les remarques émises et de corriger les erreurs relevées.

Mme BEVIERE souligne le caractère vertueux de ce projet de PLU.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité.

Suppression du poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe

Mme BEVIERE rappelle que ce poste à 15,71/35^{ème} était celui occupé par l'ancienne secrétaire de la CLE du Sage Nappe de Beauce. Aujourd'hui secrétaire à la mairie d'Ascoux, il est proposé de supprimer le poste et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération, est approuvée à l'unanimité.

Suppression du poste de Technicien Territorial

Mme BEVIERE rappelle que ce poste à 7/35^{ème} était celui que le Pays avait dû créer pour le temps partiel passé par l'animateur agricole du contrat global du Loing en Gâtinais pour les projets pithivériens. Ce poste n'a plus lieu d'être car c'est le Pays Gâtinais qui est l'unique employeur. Une convention entre le Pays Gâtinais et le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais régit la répartition du

temps de travail et le financement correspondant. Il est proposé de supprimer le poste et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération, est approuvée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Dates à retenir.

Compte-tenu des modifications de territoire et des élections à venir, le calendrier des réunions sera envoyé aux membres du Bureau dès que possible.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 16h35.

Monique BEVIERE, Présidente